

Ligue Centre – Val de Loire

Protocole de Gestion des Incidents

Conformément à la Loi V, l'arbitre doit interrompre le match si (par exemple) :

- « Un arbitre, un joueur ou un officiel d'équipe est touché par un objet lancé par un spectateur. L'arbitre peut alors laisser le match se poursuivre, l'interrompre, le suspendre ou l'arrêter définitivement en fonction de la gravité de l'incident ;
- Un spectateur donne un coup de sifflet qui interfère avec le jeu. L'arbitre doit alors interrompre le jeu et le faire reprendre par une balle à terre ; »

De plus, dans le cas des incidents suivants :

- Apparition d'une banderole à caractère discriminatoire, injurieuse, raciste, homophobe, politique, ...
- Envahissement du terrain,
- Articles pyrotechniques divers,
- Bagarre entre supporters...

Il est fortement préconisé de mettre en place (en concertation avec le délégué) le protocole suivant :

Étape 1 : 1^{er} Arrêt

- Interruption du match sans retour aux vestiaires.
- Rappel aux supporters de l'attitude à adopter pendant le match avec l'aide du speaker (s'il y en a un), ou avec l'aide du référent sécurité.
- Faire cesser les agissements avant de reprendre le match.

Nb : Dans le cas où les officiels et ou les équipes sont en danger, il peut s'avérer nécessaire de commencer directement par l'étape 2.

Étape 2 : 2^{ème} Arrêt

- Dans le cas où les agissements reprennent ou si de nouveaux agissements interviennent.
- Arrêt de la rencontre avec retour aux vestiaires,
- Durée de l'arrêt entre cinq à vingt minutes.
- Réunir une « cellule de crise » avec :
 - Référent(s) sécurité,
 - Arbitres,
 - Délégué(s),
 - Président(s) de club ou représentant,
 - Police ou Gendarmerie (si présente sur les lieux).
- Durant cette réunion :
 - Analyser les événements,
 - Fixer les éléments et les conditions de reprise : Quel dispositif est mis en place ?
 - Pour la Police ou Gendarmerie : **Êtes-vous en mesure d'assurer la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du stade ?**
 - En fonction de la réponse : **Reprendre ou arrêter définitivement le match.** La décision dépend des réponses de la Police/Gendarmerie. Elles sont prioritaires sur la décision de l'arbitre.

Étape 3 : Arrêt définitif de la rencontre

- Les conditions fixées en cellule de crise ne peuvent pas être appliquées.
- Arrêt approuvé par toutes les parties.
- Préciser les faits sur la FMI.
- Rendre compte au président de CDA ou CRA (suivant le niveau de la compétition) qui rend compte à qui de droit.
- Développer et bien préciser les faits dans le rapport complémentaire.

Importance du Briefing : Discuter, Décider, Assumer.